

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations

Séance du mardi 13 mai 2025

Membres en exercice : 129

Date de convocation : 05/05/2025

Date de publication : 22/05/2025

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le mardi 13 mai à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

**Conseillers titulaires présents : 89**

Jocelyne ALLAIN, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Alain BACHELIER (jusqu'à la Q° 80), Loïc BAILLEUL, André-Jean BELLOIR, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT (à partir de la Q° 69), Vincent BICHON, Jacques BONO, Franck BOUFFIGNY, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Valérie BUNEL, Eric CAILLOT, Nadine CALVEZ, Gérard DALIGAULT, Lyne DELAUNAY, Myriam DELAUNAY, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Olivier DEVILLE, Maurice DUHAMEL, Christian DUNAUD, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Angélique FERREIRA, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, David GIROULT, Stéphane GRALL, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Marie-Claude HAMEL, Christophe HERNOT, Martine HULIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Bernard LAIR, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Elisabeth LEFRANC, Joël LEFRAS, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOÏNE, Marc LENEVEU, Bruno LÉON, Patrick LEPELTIER, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Chrisitan POULAIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Francis TURPIN,.

**Conseillers suppléants présents : 6**

Raymond BECHET remplacé par Jean PASSAYS  
Alain BODIN remplacé par Philippe PAINBLANC  
Eric COURTEILLE remplacé par Joëlle FERMIN

Pascal GRENTE remplacé par Benoit MIQUELARD  
Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAIS  
Pierre-Michel VIEL remplacé par Sylvie VALLET

**Pouvoirs : 14**

Daniel BINET à Eric CAILLOT  
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON  
Hervé DESSEROUER à David NICOLAS  
Carine GRASSET à Jacky BOUVET  
Adrien JEHENNE à David GIROULT  
Philippe LEBOISNE à Joël LEFRAS  
Philippe LESENECHAL à Annie GUILLOTIN

Didier NOËL à Christine JULIENNE  
Camille PESCHET à Annie PARENT  
Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT à Benoît RABEL  
Michel ROBIDEL à David JUQUIN  
Thierry SADIMAN à Michel MARY (à partir de la Q° 73)  
Mikaëlle SEGUIN à Jean-Luc GARNIER  
Xavier TASSEL à Philippe AUBRAYS

**Excusés : 19**

Anne BEUZIT  
Jean-Paul BRIONNE  
Christelle ERRARD  
Jean-Claude FRANCOIS  
Sylvie GUEREAULT  
David GUERLAVAIS  
Anne-Marie HARDÉ  
Richard HERPIN  
Joël JACQUELINE  
Henri LEGEARD

Catherine LEMONNIER  
Cheyenne LEPELLETIER  
Patrick LEVOYER  
Brigitte PETITCOLIN  
Rémi PINET  
Béatrice PORET  
Michel RAULT  
Elise ROUSSEL  
Jacques VARY

**Secrétaire de séance :** Madame Annie PARENT est désignée comme secrétaire de séance.

**Délibération n° 2025/05/13 – 73**  
**DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC**  
**DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1**  
**DU PLUi AVRANCHES – MONT-SAINT-MICHEL**

Rapporteur : Monsieur Gaëtan LAMBERT

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-36 et suivants ;

**Vu** la délibération de la communauté d'agglomération en date du 27 février 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du territoire Avranches – Mont Saint Michel (PLUi) ;

**Vu** l'arrêté communautaire n°AR2024\_140 en date du 23 décembre 2024, prescrivant la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal du territoire Avranches – Mont Saint Michel ;

**Considérant** le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme intercommunal du territoire Avranches – Mont Saint Michel ;

**Considérant** la saisine de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) en date du 10 mars 2025 dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas ad hoc ;

**Considérant** la notification du dossier de modification simplifiée effectuée avant la mise à disposition du public, aux Personnes publiques associées et aux communes membres concernées.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 109) :**

- **CONSIDERE** que le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal du territoire Avranches – Mont Saint Michel est prêt à être mis à la disposition du public ;
- **APPROUVE** les modalités de la mise à disposition suivantes :
  - o Le dossier de modification simplifiée n°1 sera tenu à la disposition du public pendant une durée d'au moins un mois, du 03 juin au 04 juillet 2025 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs, selon les modalités suivantes :
    - Le dossier de mise à disposition ainsi qu'un registre papier permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée sera ouvert et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de mise à disposition, au siège de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie, au 1 rue Général Ruel, BP 540, 50300 AVRANCHES aux jours et heures habituels d'ouverture ;
    - Un exemplaire numérique et un registre dématérialisé sur lequel des observations pourront être déposées, seront mis à disposition du public sur le site internet de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie : <https://www.msm-normandie.fr/fr/>
    - Les observations pourront être transmises par courrier à l'adresse suivante :  
Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie au 1 rue Général Ruel, BP 540, 50300 AVRANCHES.

Ces modalités seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. Une mention de ces modalités sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

A l'issue du délai de mise à disposition du public prévu ci-dessus, le registre sera clos. Le bilan de la mise à disposition du public sera présenté devant l'instance de décision qui en délibèrera et adoptera par délibération motivée le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

En application de l'article R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage sur le site internet de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie et au sein des communes membres concernées pendant un mois.

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication  
par mise en ligne le **22 MAI 2025**  
et transmission à la Sous-Préfecture  
d'Avranches le **22 MAI 2025**

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025



ID : 050-200069425-20250513-DEL2025\_73-DE



**BEAUVILLIERS**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 2.000 €  
Siège social :  
17 bd du Maréchal Joffre  
14150 OUISTREHAM  
953 389 095 RCS Caen

#### OBJET SOCIAL

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 13 mai 2025, la collectivité des associés a décidé d'étendre l'objet social aux activités ci-après indiquées et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts :

- Vente d'alcool et notamment de vins, spiritueux, bières... par tous canaux de distribution et notamment par e-commerce,

- Vente de denrées alimentaires par tous canaux de distribution et notamment par e-commerce,

- Vente de produits et accessoires liés à la restauration par tous canaux de distribution et notamment par e-commerce.

Pour avis  
La Gérance



Notaires

Nicolas SHELTON  
Notaire  
AVRANCHES (50300)  
7 rue Belle Etoile

#### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Nicolas SHELTON, le 31 mars 2025, a été constituée la Société Civile dénommée "ACB IMMO".

Siège social : SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES (50300), 7 lotissement Le Clos des Mérisiers.

Capital social : 1.200 €.

Objet social : la propriété et la gestion, à titre civil, de l'immeuble sis à SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES (Manche), 7 lotissement Le Clos des Mérisiers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de COUTANCES.

Gérante : Mme Annick SOINNARD, épouse TOUTAIN, demeurant à LE VAL SAINT-PERE (50300), 3 lieudit Bouillié.

Pour insertion  
Maître Nicolas Shelton



10 rue des Monts Panneaux  
14650 CARPIQUET

#### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 02 et 05.05.2025, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : HAPPY FOOD.

Forme : SARL.

Capital social : 5.000 €.

Siège social : LES MONTS D'AUNAY (14260), 4 place de l'Eglise.

Objet social : Toutes activités de restaurant, sur place et en vente à emporter, brasserie, bar, traiteur, épicerie fine et plus généralement toutes activités et prestations liées au domaine de la restauration et de l'alimentaire.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS.

Gérant : M. Kevin LE BRET, demeurant à CASTILLON (14490), 640 Vallun.

La société sera immatriculée au RCS de CAEN.



SELARL LEBAILLY - DUREL  
646 route des Dignes  
Euphorbe - BP 36  
14123 FLEURY-SUR-ORNE

DAUGUET NATHANAEL  
Société par Actions Simplifiée  
au capital de 1.000 €

Siège social :  
LES MONTS D'AUNAY (14260)  
11 rue de Courtilbert  
AUNAY SUR ODON  
RCS Caen en cours

#### AVIS DE CONSTITUTION

Par signature électronique en date du 14 mai 2025, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : DAUGUET NATHANAEL.

Capital social : le capital social s'élève à 1.000 € divisé en 100 actions de 10 € chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Siège social : LES MONTS D'AUNAY (14260), 11 rue de Courtilbert, AUNAY SUR ODON.

Objet social : La société a pour objet en France et dans tous pays, directement ou indirectement :

- la prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, et sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts sociales ou autres droits sociaux, et la gestion de ceux-ci,

- l'animation du groupe, à savoir la participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales par la réalisation de prestations de services et de conseils en matière administrative, juridique, comptable, financière, commerciale ou immobilière,

- la gestion de son portefeuille de titres de participations,

- toutes prestations de services et de conseils, l'exercice de fonction de mandataire social au profit de toutes sociétés existantes ou nouvelles, commerciales ou civiles,

- le placement de ses fonds disponibles et la gestion de valeurs mobilières, l'acquisition, par voie d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

- la propriété, l'acquisition, la vente, la gestion et l'administration, l'exploitation par tous modes, la location de biens immobiliers - tous immeubles bâtis ou non bâtis,

- de droits immobiliers et de valeurs mobilières.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Président : M. Nathanaël DAUGUET demeurant à Les Monts d'Aunay (14260), 11 rue de Courtilbert, AUNAY SUR ODON.

Avantages particuliers : Néant.

Admission aux Assemblées : Tout associé a le droit de participer et voter aux décisions collectives.

Chaque action confère une voix dans tous les votes émis par décision collective ou sur consultation. Les décisions collectives qu'elles entraînent ou non la modification des statuts, doivent être prises à la majorité des voix dont disposent les associés.

Transmission des actions : Toute transmission d'actions est soumise à agrément de l'Assemblée générale. La société sera immatriculée au RCS de CAEN.

Pour insertion

Le Président



SELARL LEBAILLY - DUREL  
646 route des Dignes  
Euphorbe - BP 36  
14123 FLEURY-SUR-ORNE

GABIN-CELESTE  
Société Civile Immobilière  
au capital de 1.000 €

Siège social : VALOGNES (50)  
Angle de la Place du Château  
n° 13 et 15  
Angle du Boulevard Félix Buhot  
n° 1 et 3

RCS Cherbourg 880 841 606  
Société en liquidation

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

En date du 06.10.2024, l'Assemblée Générale a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Le dépôt des actes, pièces et comptes relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de CHERBOURG, en annexe au RCS.

Pour avis  
Le Liquidateur



SELARL LEBAILLY - DUREL  
646 route des Dignes  
Euphorbe - BP 36  
14123 FLEURY-SUR-ORNE

LA NINE  
Société par Actions Simplifiée  
Unipersonnelle  
au capital de 10.000 €  
Siège social : (14440)  
DOUVRES LA DELIVRANDE  
11 rue Victor Grignard  
RCS Caen 850 539 545

#### AVIS DE TRANSFORMATION

Suivant décisions en date du 31 mars 2025, l'Assemblée unique a décidé à effet du même jour :

- de transformer la Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront la société,

- de nommer pour une durée indéterminée : Mme Gladys TABAUD, demeurant à DOUVRES-LA-DELIVRANDE (14440), 11 rue Victor Grignard, et a constaté la cessation des fonctions de gérance de Mme Gladys TABAUD,

- de modifier la dénomination sociale qui était "SARL LA NINE" et qui sera désormais "LA NINE",

- de procéder à la modification de l'objet social, ce dernier étant désormais rédigé ainsi : "La prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, et sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts sociales ou autres droits sociaux, et la gestion de ceux-ci, l'animation du groupe, à savoir la participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales par la réalisation de prestations de services et de conseils en matière administrative, juridique, comptable, financière, commerciale ou immobilière, la gestion de son portefeuille de titres de participations, toutes prestations de service et de conseils, l'exercice de fonction de mandataire social au profit de toutes sociétés existantes ou nouvelles, commerciales ou civiles, le placement de ses fonds disponibles et la gestion de valeurs mobilières, le placement de ses fonds disponibles et la gestion de valeurs mobilières, la propriété, l'acquisition, la vente, la location de biens immobiliers. Elle pourra mener toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles, financières, civiles pouvant contribuer directement ou indirectement à la réalisation de cet objet."

Avantages particuliers : Néant.

Admission aux assemblées : tout associé peut participer aux assemblées. Chaque action confère une voix dans tous les votes émis par décision collective ou sur consultation.

Transmission des actions : les statuts contiennent des clauses d'agrément relatives à la cession des actions.

Immatriculation : La société reste immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN.

Pour insertion

Le Président



SELARL LEBAILLY - DUREL  
646 route des Dignes -  
Euphorbe - BP 36  
14123 EURY-SUR-ORNE

GYM GORDONS  
Société par Actions Simplifiée  
au capital de 1.000 €

Siège social : CAEN (14)  
120 avenue Henry Chéron  
RCS Caen en cours

#### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé signé électroniquement du 02.05.2025, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : GYM GORDONS.  
Capital social : 1.000 € divisé en 100 actions d'une valeur nominale de 10 € chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées en numéraire.

Siège social : CAEN (14), 120 avenue Henry Chéron.

Objet social : La société a pour objet directement et indirectement en France et à l'étranger :

- L'exploitation d'un centre de remise en forme, mettant à disposition du public des équipements, un environnement et des prestations d'encadrement non obligatoires visant l'amélioration de la condition physique, la détente, le bien-être de ses clients, et la pratique de toutes activités physiques ou sportives s'y rapportant,

- Toutes activités de fitness, coaching, - La commercialisation de tous produits textiles et diététiques, matériels desport,

Et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

La société pourra prendre des participations dans toutes entreprises ou sociétés dont l'activité se rattache ou non à son objet.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Présidente : la société PAUL JURZAK HOLDING, Société à Responsabilité Limitée au capital de 49.000 € dont le siège social se situe à REVIERS (14), 2 rue des Moulins immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 930 786 538, représentée par M. Paul JURZAK, gérant et associé unique.

Directeur Général : M. Paul JURZAK demeurant à REVIERS (14), 2 rue des Moulins.

Avantages particuliers : Néant

Admission aux Assemblées : Tout associé a le droit de participer et voter aux décisions collectives.

Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Toute transmission d'actions est soumise à agrément de l'Assemblée générale.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN.

Pour insertion

Le Président

#### AVIS DE CONSTITUTION

Le 13.05.2025, il a été constituée une SAS dénommée "BISCUITERIE DE BERNIERES SUR MER" sise 12 place du 6 juin, 14990 BERNIERES SUR MER.

Objet social : Pâtisserie, viennoiserie, glaces, confiserie, épicerie fine, vente à emporter - La fabrication et vente de biscuits, gâteaux, chocolats et produits du terroir et ventes à consommer sur place - Salon de thé - Vente de produits régionaux, tous produits alimentaires, boissons, alcoolisées ou non alcoolisées, et ce pour une durée de 99 ans.

Capital social : 25.000 € constitué d'apports en numéraire.

Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit au vote.

Clauses sur cession : agrément pour toute cession sauf cession entre associés.

Présidence : SARL MAISON FONTAINE au capital de 10.000 € sise 3 rue du Merdray, 14112 PERIERS SUR LE DAN (RCS CAEN 491 488 581).

Directeur Général : SAS BISCUITERIE DE QUINEVILLE au capital de 20.000 € sise 6 rue du Port Sinope, 50310 QUINEVILLE (RCS CHERBOURG 793 998 055).

Immatriculation de la société au RCS de CAEN.

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte du 13.05.2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LES CABINES DE BERNIERES.

Forme sociale : Société Civile Immobilière.

Siège social : 12 place du 6 juin, 14990 BERNIERES SUR MER.

Objet social : La propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 1.000 € constitués d'apports en numéraire.

Gérance :

- SARL MAISON FONTAINE au capital de 10.000 € sise 3 rue du Merdray, 14112 PERIERS SUR LE DAN (RCS CAEN 491 488 581).

- SAS HOLDING TEATIME au capital de 10.000 € sise rue du Château de Vaux, 14470 GRAYE SUR MER (RCS CAEN 847 897 568).

- SAS HOLDING PETIT BISCUIT au capital de 10.000 € sise 56 rue Gustave Canet, 14750 SAINT AUBIN SUR MER (RCS CAEN 847 897 956).

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément pour toute cession sauf cession entre associés.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN.



SELARL LEBAILLY - DUREL  
646 route des Dignes  
Euphorbe - BP 36  
14123 FLEURY-SUR-ORNE

#### PAPRIKA

Société à responsabilité limitée  
au capital de 267.600 €  
Siège social : GRANVILLE (50)  
72 rue du Port  
RCS Coutances 804 244 846

#### AVIS DE TRANSFORMATION

Suivant délibérations extraordinaires en date du 2.05.2025, à effet du même jour, l'Assemblée Générale a :

- décidé de transformer la Société à Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

- décidé de nommer, en qualité de Président de la société, pour une durée indéterminée : M. Jean-Paul HUARD demeurant à YQUELON (50400), 384 rue de la Lande.

- constaté la cessation des fonctions de gérant de M. Jean-Paul HUARD.

- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : "La propriété, l'acquisition, la vente, la gestion et l'administration, l'exploitation par tous modes, la location de biens immobiliers - tous immeubles bâtis ou non bâtis -, de droits immobiliers, l'achat et la vente de tous immeubles entiers ou par lots".

La durée de la société et la durée de l'exercice social en cours ne sont pas modifiées.

Avantages particuliers : Néant.

Admission aux assemblées : tout associé peut participer aux assemblées et dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions.

Transmission des actions : les statuts contiennent des clauses d'agrément relatives à la cession des actions.

Immatriculation : La société restera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COUTANCES.

Pour insertion



Rue des Veuves  
Cherbourg-Octeville  
50100  
CHERBOURG-EN-COTENTIN

SELARL HTM  
SELARL au capital de 240.000 €  
Siège social : 19 rue de l'Eglise  
50700 VALOGNES  
830 840 427 RCS Cherbourg

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
Par décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28.04.2025, les mandats de MM. Olivier LECOMTE et Yoan BUSNEL, respectivement Commissaires aux comptes titulaire et suppléant, n'ont pas été renouvelés.

#### DIVERS



Communauté d'agglomération  
MONT-SAINT-MICHEL  
NORMANDIE

#### Mise à disposition du public de la procédure de modification simplifiée n° 1 du PLUI

Avranches - Mont-Saint-Michel  
Par arrêté en date du 23 décembre 2024, le Président de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie a prescrit la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du territoire Avranches - Mont Saint Michel.

Par délibération en date du 13 mai 2025, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie a fixé les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée.

Le projet de modification simplifiée a pour objectif de faire évoluer le PLUI pour corriger des erreurs matérielles et adapter le document d'urbanisme aux enjeux du territoire.

Le dossier de modification simplifiée n° 1 sera tenu à la disposition du public pendant une durée d'au moins un mois, du 3 juin au 4 juillet 2025 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs, selon les modalités suivantes :

Le dossier de mise à disposition ainsi qu'un registre papier permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée sera ouvert et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de mise à disposition, au siège de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel - Normandie, au 1 rue Général Ruel, BP 540, 50300 AVRANCHES aux jours et heures habituels d'ouverture.

Un exemplaire numérique et un registre dématérialisé sur lequel des observations pourront être déposées, seront mis à disposition du public sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel - Normandie :

https://www.msm-normandie.fr/fr/ Les observations pourront être transmises par courrier à l'adresse suivante : Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie au 1 rue Général Ruel, BP 540, 50300 AVRANCHES.

A l'issue du délai de mise à disposition du public prévu ci-dessus, le registre sera clos. Le bilan de la mise à disposition du public sera présenté devant l'instance de décision qui en délibérera et adoptera par délibération motivée le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.



Local et national, dématérialisez vos appels d'offres sur notre profil acheteur et toucher plus de 800 000 professionnels

02 33 72 50 60  
legale@lamanchelibre.com

## La Manche Libre

est habilitée à publier  
les annonces judiciaires et légales.  
Mairies, administrations, entreprises,  
notaires, avocats, particuliers  
peuvent nous confier  
jusqu'au mardi leurs textes  
pour insertion le jeudi.

Tél. 02 33 72 50 60  
Port. 06 33 81 98 31